



1/ Les cheminements gravillonnés sont désormais entretenus par le principe du pied qui tond aux endroits les plus circulés. Ambassadeurs de la gestion différenciée et Zéro phyto, les habitants plantent les pieds de mur ou d'arbres, participant alors à créer un paysage naturel au sein du village, fleuri et vivant. 2/ Le PNR du Vexin Français regroupe 99 communes qui partagent un territoire au paysage naturel et au patrimoine architectural riche et identitaire qu'il s'agit de préserver, notamment par la mise en place d'une gestion durable des espaces de nature.

## Brueil-en-Vexin : gestion environnementale pour le parc naturel

A moins de 15 minutes de Mantes-la-Jolie et de ses 45 000 habitants, le village de Brueil-en-Vexin, 700 habitants, s'inscrit au sud du Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin Français. Entouré par un paysage rural et naturel préservé, le village a mis en place une gestion différenciée et zéro phyto largement encouragée par la dynamique impulsée par le PNR, en faveur d'un environnement rural de qualité.

**A** cheval sur l'Ile-de-France et les Hauts-de-France, entre plaine urbanisée et plateau agricole, le PNR du Vexin Français, regroupant 99 communes, a été créé autant pour préserver la qualité des paysages et des milieux naturels, que la grande homogénéité et qualité architecturale des villages et bourgs du territoire. Ceux-ci abritent une multitude de moulins, lavoirs, fontaines, pigeonniers, croix... petit patrimoine identitaire de ces territoires ruraux qu'il convient de préserver et de mettre en valeur face à la banalisation des paysages. La politique du PNR est alors d'encourager la rénovation de ce petit patrimoine en parallèle de pratiques durables de gestion des espaces verts. C'est ainsi que le village de Brueil-en-Vexin a mis en place une gestion différenciée et zéro phyto, accompagnée d'une communication forte auprès de la population.

### Des incitations pour gérer durablement et valoriser le petit patrimoine

Le PNR du Vexin Français incite les communes de son territoire à mettre en place des actions en faveur de la biodiversité. "Le PNR attribue des subventions pour la restauration du petit patrimoine, vecteur de l'identité communale et rurale. Mais pour cela, il faut avoir mis en place une gestion différenciée" explique Bruno Caffin,

maire de Brueil-en-Vexin et vice-président du PNR. Celui-ci ajoute : "en 2013, nous avons fait appel à un cabinet spécialisé pour faire un état des lieux de nos espaces verts et de nos pratiques d'entretien afin d'établir une nouvelle gestion, non systématique, adaptée aux ambiances plus ou moins horticoles ou naturelles du village. Il s'agissait de sortir de cette 'culture du propre' qui régissait chaque espace. Cette gestion, associée au Zéro phyto, nous a permis de recevoir des subventions à hauteur de 70 % pour réaliser la restauration de notre petit patrimoine, dont trois lavoirs (soit un reste à financer de 15 000 € HT sur 3 ans) et de plusieurs fontaines, situés notamment le long de la Montcient, rivière qui traverse le village. N'ayant que deux employés communaux pour gérer l'ensemble des chantiers de la commune, la maçonnerie est assurée par une entreprise. Les plantations et petits travaux sont très souvent réalisés par les habitants, dont un groupe de bénévoles très investis qui embellissent le village. Ce sont d'ailleurs eux qui ont fait un important travail pour faire changer les mentalités quant à la gestion différenciée et pour fleurir le village."

### Une gestion écologique des espaces

Pour accompagner les communes dans la mise en place d'une gestion différenciée, le PNR a organisé plusieurs formations à



**3/** Autour des milieux naturels, comme l'étang, ou des pieds d'arbres et de haies, les surfaces en herbe bénéficient d'une tonte différenciée : une bande de 1 m autour de ces milieux n'est fauchée qu'une fois tous les 1 à 2 ans, pour recréer des habitats écologiques. **4/** Plusieurs habitants embellissent la commune et aident, notamment, à planter les abords du petit patrimoine rénové. Des essences locales sont privilégiées par le PNR qui fournit en partie les communes, lesquelles complètent par un fleurissement plus ornemental les points d'attraction du village.

l'échelle des communautés de communes, dont les employés communaux ont pu profiter, leur permettant peu à peu de changer de pratiques. "Désormais, des espaces à l'ambiance champêtre, comme l'étang des Poiriers, bénéficient d'une gestion adaptée, favorable à la biodiversité. La différenciation de l'entretien par espace permet de passer moins de temps sur de petites surfaces, telles que des pelouses d'accompagnement de voirie, auparavant très chronophages" précise Bruno Caffin. Ainsi, 4 codes de gestion ont été définis :

- espaces verts structurés et fleuris (massifs fleuris et suspensions) : ils se situent aux abords de la mairie, au niveau du monument au mort... Il s'agit de maintenir un fleurissement horticole et durable avec 2 fleurissements/an ;
- espaces verts jardinés par un groupe de bénévoles (à proximité des lavoirs par exemple) : ces espaces permettent de rendre les habitants ambassadeurs de la démarche Zéro phyto et de la gestion différenciée. En plus de fleurir les pieds de murs et le petit patrimoine, les habitants désherbent de façon alternative les trottoirs et pieds d'arbres, l'école... ;
- espaces de loisirs et de détente : sur ces espaces, la tonte se fait de façon différenciée. Au niveau des pelouses d'agrément, une tonte est réalisée 1 fois toutes les 2 à 3 semaines (hauteur de coupe : 10 à 12 cm). Les zones non fréquentées font l'objet d'une fauche annuelle. Les allées et surfaces minérales sont enherbées, une tonte étant réalisée 1 à 2 fois/mois avec un bac de ramassage, pour répondre aux contraintes de praticabilité et d'accessibilité. Sur les allées en gravas et gravillons, c'est le principe du "pied qui tond" qui est appliqué ;
- espaces verts naturels aménagés : tonte 1 fois/mois le long des chemins (hauteur de coupe : 10/12 cm) ou pour les fêtes et événementiels (pas de ramassage). Les prairies sont fauchées 1 fois/an en septembre, avec exportation. Les allées minérales font l'objet d'un désherbage mécanique 8 à 10 fois/an, à l'aide de binettes, sarclouses ou râteaux.

### Des pratiques pour favoriser la biodiversité

Les espaces en herbes sont donc entretenus de façon différenciée : les talus et bords de routes relativement larges sont tondu de plus en plus haut au fur et à mesure que l'on s'écarte de la voirie. Au pied des arbres et des haies, des ourlets herbeux sont créés : une bande enherbée d'1 m de large est laissée et

est fauchée 1 fois/an, voire tous les deux ans, pour créer des habitats écologiques (il en est de même au niveau des lisières boisées). Cette gestion différenciée est menée en parallèle avec la démarche Zéro phyto. "Depuis plus de 4 ans, sous l'impulsion du parc, nous n'utilisons plus de dés herbants, ni d'engrais (seulement du compost). Après avoir emprunté une binette à roue style StabNet à une commune voisine pour tester son efficacité, nous avons investi dans cet équipement. En prévention des mauvaises herbes, les massifs fleuris sont paillés et les pieds d'arbres plantés de couvre-sols comme *Vinca minor*, *Geranium macrorrhizum* ou *G. sanguineum*" relate le maire.

### La sensibilisation des habitants

"Parallèlement à ce changement de pratiques, il a fallu expliquer aux habitants pourquoi les talus et les gazons étaient moins tondu qu'avant, pourquoi des plantes spontanées apparaissent ici et là... Nous avons ainsi réalisé, avec plusieurs communautés de communes du PNR, des panneaux explicatifs intitulés 'Ici, nous voulons favoriser la biodiversité'. Ils sont installés au niveau du cimetière, des talus et des différents espaces verts publics entretenus en gestion naturelle et expliquent que la gestion se fait sans 'produits phytosanitaires, sans arrosage autre que la pluie, sans tonte régulière, mais avec un fauchage après l'été qui permet à la flore de se régénérer, aux insectes de trouver refuge et aux oiseaux de se nourrir et de faire leur nid'. Très bientôt, nous allons diffuser un petit guide à l'usage des habitants réalisé par le PNR 'Habiter un village en herbe'. Celui-ci explique l'obligation de la loi Labbé, ce qu'est vraiment une mauvaise herbe, les principes de la gestion différenciée, le jardinage au naturel..." conclut Bruno Caffin. Ce lien étroit avec le PNR permet donc à Brueil-en-Vexin de mener une gestion durable de ses espaces, qui améliore le cadre de vie des habitants et favorise un fleurissement durable, mettant en valeur le petit patrimoine identitaire du village, source d'animation et de vie.